



**INTITULE DE LA FORMATION & REFERENCE FORMATION (CODE)**  
**Le contrôle de l'URSSAF – (les étapes de la procédure) (DS14)**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Identifier le cadre et les modalités possibles du contrôle URSSAF  
Se préparer et suivre les étapes de la procédure de contrôle  
Connaître les possibilités de recours contre les décisions

**PROGRAMME DE LA FORMATION**

Contenu

- I. L'organisation du service de contrôle et le rôle des organismes de sécurité sociale  
Comprendre le fonctionnement de l'URSSAF  
La période sur laquelle porte le contrôle  
La nouvelle procédure de contrôle des déclarations  
  
Les éléments du contrôle et les pièces justificatives à fournir  
Le déroulement du contrôle  
L'envoi de l'avis de contrôle et son contenu  
Les droits et obligations de l'employeur (Charte du cotisant).  
La procédure d'accès aux données informatisées  
Les pouvoirs du contrôleur et ses limites
- II. Les résultats du contrôle  
Répondre à la lettre d'observation.  
Réagir à la mise en demeure dans les délais.  
Connaître la procédure de contestation  
Saisir l'ACOSS en cas d'interprétations contradictoires de l'URSSAF.  
Utiliser la procédure de rescrit social.  
Se prévaloir de l'opposabilité de la doctrine administrative

**PUBLIC CONCERNE**

Responsables du service du personnel ou administration de la paie  
Collaborateurs des services ressources humaines  
Assistant(e) en Ressources Humaines ou au sein d'un service juridique


**DUREE & DATE DES SESSIONS**


1 jour (nous consulter).


**PRIX**

550 € H.T par stagiaire

*Pour vous inscrire, retournez nous le bulletin d'adhésion qui se trouve dans la plaquette ou bien téléchargez ce document sur notre site Internet : [www.prospective-rh.com](http://www.prospective-rh.com) ou contactez-nous :*

 04.93.86.50.21

 06.87.26.03.34

 04.93.37.03.05

[contact@prospective-rh.com](mailto:contact@prospective-rh.com)